



Maison des syndicats
2A boulevard du 1er RAM
10000 TROYES



Maison des syndicats
2A boulevard du 1er RAM
10000 TROYES



3 bis rue Voltaire
10000 TROYES

à Monsieur le Directeur Académique
des services départementaux de l'Éducation
Nationale
30 rue Mitantier
BP 371
10 025 TROYES CEDE3X

2

Objet: Évaluations CE1 et CM2

Monsieur le directeur,

Comme Monsieur le Ministre l'a rappelé dans la circulaire de rentrée 2013, *"la présente année scolaire est une année de transition dans l'attente de la réorganisation des cycles d'enseignement et de la mise en place de nouveaux dispositifs d'évaluations nationales. Pour cette année 2013, les évaluations de fin de CE1 et de fin de CM2 sont des outils pédagogiques utilisés librement par les maîtres, destinés à aider les écoles dans leurs choix pédagogiques pour mieux faire réussir les élèves. Ces évaluations seront utilisées uniquement dans les écoles et ne donneront pas lieu à une remontée des résultats. Pour l'année scolaire 2013-2014, de nouvelles modalités seront fixées, une fois que la structure des cycles aura été décidée, sur la base des propositions du Conseil supérieur des programmes et du Conseil national d'évaluation."*

Nous avons pourtant été informés par nos collègues que des IEN auraient expressément demandé à pouvoir centraliser les résultats de ces évaluations sous prétexte de conduire un travail à l'échelle de la circonscription.

Dans ce contexte, il nous paraît légitime de vous demander d'intervenir auprès des IEN aux fins de leur rappeler le caractère non obligatoire des évaluations 2012 2013. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'indemnité jusqu'alors versée aux personnels a été supprimée. Il nous paraît donc inacceptable que le travail supplémentaire reconnu jusqu'alors par le versement de cette indemnité puisse être exigé sans aucune compensation.

Comptant sur votre diligence, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en notre profond dévouement au service public d'Éducation.

Pour le SGEN
Odile TARTARY

Pour le SE-UNSA
Jean Claude JACTAT

Pour le SNUipp
Fabrice LAMQUIN